



Mademoiselle Florence Haegel

Faire l'Union : la refondation des partis de droite après les élections de 2002

In: Revue française de science politique, 52e année, n°5-6, 2002. pp. 561-576.

Citer ce document / Cite this document :

Haegel Florence. Faire l'Union : la refondation des partis de droite après les élections de 2002. In: Revue française de science politique, 52e année, n°5-6, 2002. pp. 561-576.

doi : 10.3406/rfsp.2002.403738

http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/rfsp_0035-2950_2002_num_52_5_403738



Résumé

Un nouveau parti de droite, pour le moment dénommé UMP, a été mis en place entre des deux tours de l'élection présidentielle. Cet article se donne pour objectif d'analyser les enjeux de cette transformation. La genèse de l'UMP permet de saisir dans quelle mesure un parti poli-tique peut être conçu comme la connexion d'un ensemble de systèmes de coopération organisés autour de postes à conquérir. En effet, l'impératif d'unification de la droite française est lié au décalage persistant existant entre les systèmes de coopération législatif et présidentiel. Mais les questions soulevées par cette fusion partisane (l'UMP inclut le RPR, DL et une majeure partie de l'UDF) montrent que cette vision ne peut suffire et que les partis ne sont pas seulement des systèmes de coopération mais aussi des systèmes de production. Dès lors, leurs logiques d'organisation internes pèsent sur ce travail de transformation du social en politique, de la plu-ralité en homogénéité. Dans le cas de l'UMP, il s'agit d'abord de mettre en commun des modes de fonctionnement, en particulier de définir la place et la légitimité accordées respectivement aux adhérents et aux élus, mais aussi d'organiser l'expression de la pluralité idéologique par la mise en place de courants.

Abstract

Making union. french right wing's re-foundation after the 2002 elections

A new right wing party, provisionally named UMP, has been founded between the two rounds of the presidential election. The aim of this paper is to analyze what is at stake in this party transformation. Through the UMP genesis, we can understand to what extent a political party is a connection of systems of cooperation based on a set of elected posts. Therefore, the claim for unification can be related to the lasting gap between the presidential and the legislative systems of cooperation. But the questions raised by this party merger (UMP includes the former RPR and DL and a major part of UDF) underline the fact that political parties are not only system of cooperation but also system of production. So, the way they are organized leaves it marks on the process of transformation from social into political matters, from plurality into homogeneity. In the case of the UMP, the first problem is to mix different types of organization and especially to decide what place and what legitimacy the party will grant respectively to mem-bers and elected representatives, then the party will have to deal with the organization of ideo-logical plurality by the expression of tendencies.

FAIRE L'UNION LA REFONDATION DES PARTIS DE DROITE APRÈS LES ÉLECTIONS DE 2002

FLORENCE HAEGEL

L'élection présidentielle 2002 a été vécue par beaucoup comme un véritable traumatisme, la présence au second tour de Jean-Marie Le Pen a entraîné une intense dramatisation dont ont témoigné à la fois le nombre de prises de positions publiques dans les médias et l'ampleur des manifestations. Et pourtant, quelques mois après, les conséquences de l'événement sont difficiles à cerner. Certes, à long terme, on peut faire l'hypothèse que l'événement pèsera sur la socialisation politique des jeunes générations, mais à court terme, les traces laissées ne sont guère perceptibles : pas de refondation institutionnelle (même si le projet de modification du mode de scrutin peut avoir des conséquences décisives sur la destinée des petites formations politiques, il reste un réaménagement technique), pas de refondation idéologique. Finalement, la seule refondation clairement repérable est partisane : les élections de 2002 ont simplement permis la constitution d'une organisation unique à droite. Une analyse des conditions de possibilité de cette réunification de la droite mais également des enjeux laissés ouverts par cette transformation partisane s'impose donc dans un numéro consacré au cycle électoral de 2002. Au moment de la rédaction de cet article, les étapes suivantes ont déjà été franchies :

– Le 23 avril 2002, au lendemain du premier tour de l'élection présidentielle, l'UMP (« Union pour la Majorité Présidentielle ») a été officiellement créée.

– Le 11 mai, l'UMP a publié une première liste de candidats dont la majorité (52 %) était issue du RPR, 20 % de l'UDF, 16 % de DL¹. Une centaine de candidats de l'UDF autour de François Bayrou a refusé d'endosser cette étiquette.

– Le 16 juin, à l'issue du second tour des élections législatives, l'UMP se trouve en position largement dominante à l'Assemblée nationale. Son groupe parlementaire occupe une position hégémonique avec 465 députés inscrits ou apparentés. Celle-ci lui garantit une confortable prospérité financière puisque son succès électoral lui assure une dotation publique annuelle de 30 millions d'euros².

– Le 18 juin, le conseil des fondateurs a désigné par acclamation et à l'unanimité Alain Juppé comme président de cette nouvelle formation, Jean-Claude Gaudin et Philippe Douste-Blazy occupant respectivement les postes de président délégué et de secrétaire général.

– Le 3 septembre, une première version des futurs statuts est approuvée et marginalement amendée par la commission exécutive de l'UMP ; elle est alors rendue publique.

1. Je remercie Jean Chiche de m'avoir fourni le fichier des candidats UMP classés selon leur appartenance partisane antérieure.

2. Selon la loi, cette somme résulte du nombre de voix recueillies au premier tour de l'élection législative (sur la base de 1,66 euros par voix) et du nombre de députés élus (chaque député rapportant 43398 euros par an). Dans le cas de l'UMP, elle a été amputée d'environ un tiers afin de sanctionner le non-respect du principe de parité par cette formation.

– Le 21 septembre enfin, la fusion de DL et du RPR dans une formation unique est définitivement entérinée. Lors d'assises extraordinaires, les mandataires RPR ont approuvé largement (86,5 % des suffrages exprimés ¹) ce choix.

Mais le processus n'est pas clôt et il reste à la nouvelle formation à franchir les étapes suivantes :

– Le 17 novembre doit avoir lieu l'étape symbolique du congrès fondateur. À cette occasion, non seulement le nom ², le logo et les statuts seront définitivement adoptés, mais la direction de cette nouvelle formation (d'ores et déjà, les candidatures d'Alain Juppé, Jean-Claude Gaudin et Philippe Douste-Blazy ont été annoncées) sera adoubée.

– Au printemps 2003, un nouveau congrès consacrerà la constitution des « mouvements » qui organiseront l'expression du pluralisme interne.

Dès lors, tenter de tirer les enseignements de cette transformation partisane relève de la gageure ³. Il est, en effet, bien trop tôt pour saisir les éventuelles conséquences de cette restructuration, qu'il s'agisse, par exemple, du renouvellement des adhérents qu'entraîneraient la fuite d'anciens membres et l'arrivée de nouveaux, de l'établissement d'un nouvel équilibre des forces entre les formations constitutives de l'UMP qui se manifesterait dans la distribution des postes à l'échelon national et local ou de la greffe des cultures partisans et les phénomènes d'hybridation qu'elle ne manquerait pas d'engendrer. Il reste toutefois possible de repérer les dilemmes et les enjeux que pose cette réorganisation de la droite française. Sur quels points ce nouveau parti diffère-t-il des structures jusqu'ici expérimentées ou imaginées par la droite française, cartel électoraux, confédérations, primaires, etc. ? Dans une logique de fusion partisane, quels sont les enjeux que soulève la mise en commun des postes et des modèles partisans d'organisation mais aussi, quels sont les impératifs que pose l'expression de la pluralité ? Au-delà du cas de figure de la droite française, ces questions engagent à mettre à l'épreuve les conceptions de ce qu'est un parti politique. Ainsi, la genèse de l'UMP permet de saisir dans quelle mesure un parti politique peut être conçu comme la connexion d'un ensemble de systèmes de coopération organisés autour de postes à conquérir, tandis que les enjeux soulevés par cette transformation partisane montrent que cette vision ne peut suffire et que les partis ne sont pas seulement des systèmes de coopération mais aussi des systèmes de production et que, dès lors, leurs logiques d'organisation internes pèsent sur ce travail de transformation du social en politique, de la pluralité en homogénéité.

L'ÉLARGISSEMENT ET LA SOLIDIFICATION D'UN SYSTÈME DE COOPÉRATION

La constitution de l'UMP instaure un véritable changement dans l'organisation de la droite. Pour le saisir, il paraît nécessaire de se rapporter à la situation antérieure

1. Sur les 3000 mandataires, 2475 ont participé à la consultation, le « oui » a obtenu 2141 voix.

2. Nous parlerons dans cet article d'UMP, le nom de L'Union est retenu dans les statuts provisoires, mais en réalité, le choix du nom de la nouvelle formation n'est pas encore tranché. Cette question du nom et du logo méritera une étude spécifique.

3. Je remercie Jérôme Peyrat et Régis Lefebvre, délégués généraux de l'UMP, de m'avoir tous deux accordé un entretien alors que cette nouvelle formation se mettait en place.

constituée à la fois par les pratiques expérimentées, autrement dit par l'état du système de coopération, et par les attentes qui s'étaient matérialisées dans les différents dispositifs de restructuration testés depuis 1988. Dès lors, on peut mesurer en quoi la formule choisie s'apparente ou diffère d'un simple cartel électoral, d'une confédération ou d'un système de régulation comme celui envisagé à travers la technique des primaires.

LE DÉCALAGE DES SYSTÈMES DE COOPÉRATION

On peut prendre provisoirement comme point de départ la conception défendue par Schlesinger¹. Ses travaux se situent, en effet, dans la logique des analyses de Schumpeter² qui définit les partis par l'objectif de conquête du pouvoir. Mais, dans la lignée de Downs³, ils adoptent une perspective plus nettement marquée par l'école du « choix rationnel » puisque l'auteur tente de mettre en place un modèle d'analyse des partis politiques exclusivement fondé sur l'objectif de maximisation des buts partisans entendue comme la conquête du maximum de postes. Dès lors, Schlesinger est amené à poser qu'un parti politique s'apparente à un système de coopération formé dans l'objectif de conquérir un poste, et plus précisément que l'élément de base, ce que l'on pourrait appeler la particule élémentaire de toute organisation partisane, est le noyau constitué par un ou plusieurs individus engagés dans la conquête d'un poste.

Dans le cas particulier de la droite française, nous ne considérerons ici que les systèmes établis pour la conquête des postes de députés et de président de la République. Cette vision est évidemment schématique dans la mesure où il existe une variété des postes bien plus grande et qu'il faudrait, en réalité, cartographier les systèmes de coopération mis en place pour la conquête des postes cantonaux, municipaux, régionaux, européens. Mais les fonctions de député et de président de la République ont en commun le fait qu'elles constituent un accès direct au pouvoir gouvernemental. À ce titre, elles ont un statut particulier dans la hiérarchie des postes à conquérir. Or, il apparaît que les systèmes de coopération constitués par la droite française en vue de leur conquête sont, en partie, indépendants et que cette indépendance constitue une des clés de compréhension des enjeux de la restructuration.

Lors des élections législatives, la constitution de cartels électoraux est, à droite, une pratique ancienne. Depuis 1981 et sous différents labels⁴, les formations de droite se sont constituées en cartels électoraux, la contrainte agrégative s'exerçant même en 1986 malgré le recours au scrutin proportionnel⁵. Ces coalitions se fondent sur une procédure de sélection de candidats communs qui constitue le cœur même du système

1. Joseph A. Schlesinger, *Political Parties and the Winning of Office*, Ann Arbor, University of Michigan Press, 1991.

2. Joseph Schumpeter, *Capitalisme, socialisme et démocratie*, Paris, Payot, 1990 (1^{re} éd. : 1947, 1^{re} éd. française : 1961).

3. Anthony Downs, *An Economic Theory of Democracy*, New York, Harper and Row, 1957.

4. « Union pour une Nouvelle Majorité » en 1981, « Union du Rassemblement et du Centre » (URC) en 1988, « Union Pour la France » (UPF) en 1993.

5. Olivier Duhamel, « Les premières élections législatives de la Cinquième République », dans Élisabeth Dupoirier, Gérard Grunberg (dir.), *La drôle de défaite de la gauche*, Paris, PUF, 1986, p. 231-243.

de coopération¹. Le mode de sélection implique un accord sur un grand nombre de candidatures uniques au premier tour et la reconnaissance des cas de primaires officielles devant se dérouler « à la loyale » et supposant un engagement de désistement au profit du candidat arrivé en tête. Le principe de négociation repose principalement sur la prime aux sortants, qui peut d'ailleurs se prolonger par ce qui fut appelé un « droit de suite » ou « droit de reconduction »², ces principes contribuant à entretenir un partage de l'espace électoral entre les différentes formations. La prépondérance des sortants dans la sélection des candidats constitue, on le sait³, un élément à prendre impérativement en compte dans l'analyse des organisations partisans et, au-delà, des systèmes politiques dans lesquels elles s'insèrent. En France, cette règle n'est pas spécifique aux formations de droite, elle dénote le caractère fortement notabilisé du système politique. Dans le cas des cartels électoraux mis en place par l'UDF et le RPR, même si le principe de reconduction des sortants tendait à réduire les enjeux de la négociation, la sélection des candidats a toujours constitué une tâche partisane de première importance qui mobilisait, dans le cadre d'une commission d'investiture, les membres les plus influents des équipes partisans respectives. Depuis 1981, la tendance générale est à l'accroissement des candidatures communes et à l'entretien de l'équilibre des forces entre l'UDF et le RPR, d'une part, et au sein de l'UDF qui désignait ses candidats au prorata du poids de ses composantes, d'autre part. Mais le dispositif de coopération n'était pas à proprement parler statique car il était régulièrement soumis aux pressions des élus locaux nouvellement implantés (c'est le cas pour le RPR en 1993⁴) ou à la fragilité des positions de certains « sortants » trop récemment élus (c'est le cas, en 1997, des nouveaux élus de 1993) et débouchait inévitablement sur un certain nombre de primaires « officielles » mais aussi de primaires « sauvages ». Pour les électeurs, ce mode de coopération alimentait une indétermination de l'offre électorale, ou plus précisément des étiquettes partisans (l'identité personnelle des candidats pouvant, elle, être un élément de discrimination dans leur choix). Le cartel électoral supposait en général l'élaboration d'une plate-forme commune minimale même s'il n'impliquait pas une forte standardisation de l'offre politique (en particulier du matériel de campagne). Le système de coopération aux législatives était donc ancien et relativement institutionnalisé (avec ses règles, ses précédents, ses professionnels de la négociation, etc.). Et l'on peut considérer qu'il existait bien un système de régulation de la compétition, même si ce système était imparfait comme le manifestaient régulièrement les dissidences, la multiplication des candidatures divers droite et le fait que, jusqu'à une période récente, les dissidents – en dépit des dispositions statutaires – étaient rarement sanctionnés⁵.

1. Peu de travaux ont été consacrés en France à la sélection des candidats aux législatives. Cf. François Backman, Guy Birenbaum, « Heurs et malheurs de la sélection des candidats RPR et UDF », dans Pascal Perrineau, Colette Ysmal, Philippe Habert (dir.), *Le vote sanction : les élections législatives des 21 et 28 mars 1993*, Paris, Département d'études politiques du Figaro-Presses de Sciences Po, 1993 (« Chroniques électorales »), p. 23-41 ; Annie Laurent, Christian-Marie Wallon-Leducq, « Les candidats aux élections législatives de 1997 : sélection et dissidence », dans Pascal Perrineau, Colette Ysmal (dir.) *Le vote surprise : les élections des 25 mai et 1^{er} juin 1997*, Paris, Presses de Sciences Po, 1998 (« Chroniques électorales »), p. 119-138.

2. Le « droit de suite » conduit à un équilibre des forces partisans dans la mesure où il réserve à un parti une circonscription.

3. Alan Ware, *Political Parties and Party Systems*, Oxford, Oxford University Press, 1996, p. 272-273.

4. François Backman, Guy Birenbaum, cité, p. 24-25.

5. En tout état de cause, l'existence et le degré de la sanction étaient sujets à des appréciations très variables.

La conquête du poste de président de la République constituait un cas de figure radicalement différent. Pour régir cette compétition n'existaient que des règles normatives¹ objectivées dans un « code de bonne conduite » d'ailleurs régulièrement transgressé, aucun système de coopération n'étant stabilisé. Ainsi en 1988, mais encore davantage en 1995, les candidatures ne se sont inscrites qu'imparfaitement dans des structures partisans, les systèmes de coopération étaient difficiles à déchiffrer et se fondaient sur des systèmes de transactions mouvants². En 2002, même si la concordance apparente entre l'offre de candidature et les clivages partisans donne une plus grande lisibilité à la compétition, la cartographie réelle des soutiens fournit un tableau bien plus complexe dans la mesure où une partie significative des parlementaires UDF et DL décide de soutenir, dès le premier tour, la candidature de Jacques Chirac³.

LES LOGIQUES DE LA RESTRUCTURATION : PRIMAIRES, CONFÉDÉRATION, FUSION

L'impératif de restructuration de la droite s'enracine dans cette inadéquation des systèmes de coopération⁴. Dès lors, dans l'histoire depuis 1988 des tentatives de réunification avortées⁵ se confrontaient deux logiques de rénovation. La première postule que la restructuration de la droite doit s'appuyer sur ce qui marche, autrement dit, le système de coopération législatif. C'est à partir de lui, et donc principalement avec les députés, que doivent se mettre en place des structures communes plus solides (au départ, confédératives⁶ puis organiques⁷), moins conjoncturelles que les cartels électoraux expérimentés jusqu'ici. Cette ligne est soutenue depuis 1988 par Édouard Balladur et portée en 1993 par Valéry Giscard d'Estaing. La deuxième logique part du constat de la présidentialisation de l'ensemble du système institutionnel (y compris partisan) et des dégâts introduits par la concurrence présidentielle au sein de la droite. Elle s'attelle en priorité à l'invention d'un système de coopération présidentielle, c'est-à-dire d'une procédure de sélection d'un candidat présidentiel commun. Charles Pasqua, en portant son projet de « primaires à la française », en est le principal repré-

1. Frederick-George Bailey, *Les règles du jeu politique. Étude anthropologique*, Paris, PUF, 1971.

2. En 1988, l'importance accordée dans la compétition entre Jacques Chirac et Raymond Barre à la publicisation des listes de comité de soutien atteste de l'enjeu que constitue l'objectivation de ces systèmes de transactions, cf. Jean-Baptiste Legavre, « La bataille des comités de soutien ou la droite en campagne », *Revue française de science politique*, 40 (6), décembre 1990, p. 793-808. En 1995, les systèmes de ralliements furent sans doute encore plus opaques, cf. Florence Haegel, « Jacques Chirac, candidat naturel (et métamorphosé) du RPR ? », dans *Le vote de crise. L'élection présidentielle de 1995*, Paris, Département d'études politiques du Figaro-Presses de Sciences Po, 1995 (« Chroniques électorales »), p. 95-111.

3. 109 parlementaires UDF et DL appellent, selon la presse, à voter en faveur de Jacques Chirac dès le premier tour, *Le Figaro*, 27 février 2002.

4. Kay Lawson, « The impact of Party Reform on Party System », *Comparative Politics*, 14, juillet 1981, p. 401-419.

5. Sur ces questions, cf. Florence Haegel, « Les primaires à la française : identification d'un objet politique », communication au colloque de l'Association française de science politique sur *Les primaires ou la sélection des candidats présidentiels*, avril 1994 ; Florence Haegel, « La recomposition de l'opposition : propédeutique de la compétition politique », *L'Année politique*, Paris, Hachette, 1991.

6. Édouard Balladur, « L'ardente nécessité d'une confédération RPR-UDF », *Le Monde*, 18 mars 1988.

7. Édouard Balladur, « Reconstruire, maintenant ou jamais », *Le Monde*, 16 juin 1999.

sentant, mais l'entreprise achoppe en 1994 ; il ne reste alors qu'à tenter de constituer une formation commune. Après l'échec législatif de 1997, une première tentative est lancée, elle démarre par la création d'un intergroupe parlementaire, puis la mise en place d'une structure confédérative, « L'Alliance », fondée en mai 1998. Il s'agit bien d'une initiative centralisée¹ et confédérative qui repose sur une présidence tournante et le respect de la représentativité des formations fondatrices dans les instances collectives². Rapidement, son échec s'incarne dans l'évidente preuve de mésentente que constituent l'élection de Christian Poncelet (RPR) à la présidence du Sénat contre René Monory (UDF), en octobre 1998, et la constitution aux élections européennes de 1999 d'une liste UDF, concurrente de la liste RPR/DL. Une deuxième tentative³ est lancée avec la mise en place d'« Alternance 2002 »⁴ rebaptisée « Union en Mouvement » (UEM). Contrairement à l'initiative précédente, elle ne se présente pas comme un système de coordination au sommet mais cultive l'idée d'un rapprochement « par le bas » et une logique décentralisatrice⁵. Dans un même mouvement se réaffirment l'autorité de Jacques Chirac sur son camp, le caractère « naturel » de sa candidature et la logique d'union. La mise en place de l'UMP, après le premier tour de l'élection présidentielle, s'appuie sur cette armature, mais elle la solidifie de manière radicale. En effet, la différence essentielle entre l'ancienne logique du cartel électoral et celle de la fusion réside dans la centralisation de la dotation publique. Techniquement, l'étape a pu être franchie par la pression exercée sur l'ensemble des candidats pour que leur dépôt de candidature à la préfecture soit fait sous l'étiquette UMP⁶. Au même moment, d'ailleurs, s'organise une plus forte standardisation du matériel de campagne que dans les élections législatives précédentes⁷. La fabrication concrète de l'union a donc utilisé la loi de financement, elle devra être parachevée par l'adoption d'une réforme électorale qui, en accentuant la bipolarisation, contribuera à convaincre les hésitants de leur intérêt à rallier la formation unique avant les prochaines élections de 2004. L'UMP, par le cumul de la contrainte financière et électorale, s'apparente donc bien à une entreprise de forte institutionnalisation du système de coopération législatif. Mais si la fondation de l'UMP met, de manière conjoncturelle, en équivalence les systèmes de coopération législatif et présidentiel, elle

1. L'Alliance fut lancée le 14 mai 1998 par Philippe Séguin (RPR), François Léotard (UDF) et Alain Madelin (DL).

2. La seule entorse à la logique confédérative est, comme à l'UDF, la reconnaissance des adhésions directes.

3. Le lancement de l'entreprise peut être daté du 22 août 1997 et de la diffusion d'une pétition (à l'initiative du maire RPR de Valence Patrick Labaune) proposant la fusion de l'UDF et du RPR et décidant de la mettre en place à titre expérimental dans son département (7 députés UDF, 1 RPR) ; cet appel est repris en septembre par Renaud Dutreil (député UDF de l'Aisne).

4. *Le Monde*, 24 mars 2001.

5. Ainsi l'appel à l'union lancé dans *Le Figaro*, signé par 364 des 462 parlementaires de droite (plus de la moitié du groupe UDF s'y rallie), glorifie la « République d'en bas » et le « secret de l'union » qui permet « à l'opposition nationale d'être la majorité locale dans nombre de régions, de départements et de communes depuis vingt ans », et met en accusation les états-majors politiques, considérant que la sagesse vient « une fois franchi le périphérique » (*Le Figaro*, 24 novembre 2000).

6. Pour ce faire, une petite équipe s'était constituée au siège de l'UMP, elle appelait systématiquement les candidats pour leur demander de s'inscrire à la préfecture sous l'étiquette UMP, d'envoyer au siège le double de cette inscription. Parallèlement, elle leur proposait, si nécessaire, une avance de 10000 euros sur leur frais de campagne.

7. La même petite équipe avait pour tâche de prendre contact directement avec les imprimeurs des différents candidats afin de leur transmettre une charte graphique commune.

laisse pour le moment de côté l'enjeu central que constitue l'institutionnalisation du système de coopération présidentielle : la sélection d'un candidat présidentiel n'est pas abordée dans les statuts provisoires.

La genèse de l'UMP permet de comprendre comment s'est fabriquée l'union et de saisir ce qui distingue cette transformation partisane de la création du RPR entre 1974 et 1976. La naissance du RPR et celle de l'UMP se différencient par le contexte et les visées stratégiques qui les fondent. En effet, la transformation de l'UDR en RPR¹ est marquée à la fois par la perte du pouvoir présidentiel et des ressources afférentes² et un contexte d'exacerbation de la concurrence signalé par l'affirmation et l'unification du courant libéral giscardien. La situation en 2002 est, en partie, inversée dans la mesure où, cette fois, les ressources présidentielles sont entre les mains de Jacques Chirac³, que l'UDF, affectée par la scission de DL, entre dans une logique d'autonomisation alors que, cette fois, la transformation partisane du RPR vise l'unification. S'agissant du processus de transformation partisane proprement dit, la création du RPR s'est appuyée sur le contrôle du groupe parlementaire, le ralliement des « députés de base »⁴ et des « hommes d'appareil » à l'entreprise chiraquienne. La constitution de l'UMP s'est également appuyée sur le patient travail de ralliement⁵ de députés RPR, UDF ou DL sans particulière responsabilité, mais – et c'est là la différence avec 1976 – sans véritables positions partisans non plus. D'ailleurs, jusqu'à l'élection présidentielle⁶, les dirigeants du RPR résistent, en général, à l'entreprise, et ceux qui s'y engagent quittent leurs fonctions partisans officielles⁷. Dans la fondation de l'UMP, un des principaux points de résistance est, en effet, l'appareil du RPR dans la mesure où il se trouve inévitablement traversé par la tendance à considérer la survie de l'organisation comme une fin en soi⁸. Mais certains traits propres aux partis se réclamant du gaullisme expliquent que le choix de la transformation ait finalement été possible. Le RPR a pu être analysé comme un parti finalement faiblement institutionnalisé dans lequel la centralisation de l'organisation se fondait essentiellement sur des phénomènes de personnalisation. Or, des travaux ont pu montrer que ce modèle

1. Sur ces questions, cf., en particulier, Michel Offerlé, « Transformation d'une entreprise politique : de l'UDR au RPR (1973-1977) », *Pouvoirs*, 28, 1984, p. 5-26 ; Annie Collovald, *Jacques Chirac et le gaullisme*, Paris, Belin, 1999.

2. La perte se joue, comme on le sait, en deux temps puisque, après la victoire présidentielle de Valéry Giscard d'Estaing, c'est la démission de Jacques Chirac du poste de Premier ministre qui scelle la rupture avec les ressources gouvernementales.

3. De 1997 à 2002, on peut suivre les traces de la concurrence que se livrent Jacques Chirac et Édouard Balladur dans la constitution de réseaux au sein des groupes parlementaires RPR et UDF, la position institutionnelle de Jacques Chirac apparaissant évidemment comme son principal atout.

4. Rappelons qu'il constituait l'essentiel des troupes de « L'appel des 43 » en 1974.

5. Jérôme Monod a joué un rôle central dans ce travail de construction des soutiens, mais on peut également noter la présence de Roger Romani comme conseiller du Président en charge des relations avec le Parlement. Lui aussi avait participé à la fondation du RPR et a développé durant toute sa carrière un réel savoir-faire dans la construction et l'entretien des liens politiques (cf. Florence Haegel, *Un maire à Paris*, Paris, Presses de Sciences Po, 1994, p. 234-240).

6. Lors du vote du 24 avril 2002, le conseil politique du RPR se prononce pour « la création d'une grande formation unie, pluraliste, démocratique et décentralisée de soutien au président de la République » à l'unanimité ; seul Philippe Séguin s'abstient.

7. Ainsi, Alain Juppé se retire du conseil politique du RPR en juin 1999 ; François Fillon démissionne de la direction du RPR en mars 2002.

8. Roberto Michels, *Les partis politiques. Essai sur les tendances oligarchiques des démocraties*, Paris, Flammarion, 1971 (1^{re} éd. : 1911).

de fonctionnement favorise non seulement le taux de rénovation du personnel¹ mais même l'innovation organisationnelle². Ainsi, lors du congrès extraordinaire du RPR qui a entériné la fusion dans l'UMP, la mise en scène confirmait l'importance de la personnalisation du pouvoir dans la culture du RPR³ et la rhétorique déployée insistait sur le lien partisan comme lien personnel d'obligation et de reconnaissance⁴ ; dès lors, l'abandon du RPR s'apparentait à une nouvelle preuve de « service rendu » à la personne de Jacques Chirac⁵.

Au-delà, l'étude de la fondation de l'UMP permet de s'interroger sur ce qu'est un parti politique. Forcée dans le contexte d'un système politique américain où les postes soumis à élection sont nombreux et la structure nationale des formations politiques très faible⁶, la conception de Schlesinger est néanmoins utile dans le cas étudié dans la mesure où, en adoptant ce point de vue, on peut distinguer ce qui constitue en quelque sorte l'armature des partis politiques : des systèmes de coopération mis en place pour organiser la compétition politique. On peut alors analyser comment ils se connectent les uns aux autres, s'élargissent, s'institutionnalisent. Dans le cas de la genèse de l'UMP, l'intérêt de la définition de Schlesinger réside aussi dans le fait qu'elle permet d'éviter les raisonnements en termes d'opposition entre les catégories du « local » et du « national ». La distinction des systèmes de coopération selon leurs échelles apparaît, en effet, bien moins pertinente que celle fondée sur les postes, le système de coopération pour le poste présidentiel n'étant pas plus national que le système de coopération législatif. En revanche, sur ce qui fait tenir ces systèmes, la réponse de Schlesinger n'est pas entièrement satisfaisante. Il considère, en effet, que seule l'ambition individuelle constitue la force motrice de la coopération⁷ et ne prend donc pas en compte l'ensemble des contraintes sociales, constituées par les univers sociaux propres, les visions du monde qui leur sont associées, mais aussi les routines et les habitudes, qui pèsent sur ces systèmes. De ce point de vue, l'étude de la fondation de l'UMP est aussi intéressante dans la mesure où elle permet de saisir les implications de toutes les tentatives de consolidation de ces systèmes de coopération que sont les partis politiques.

1. William R. Schonfeld, « La stabilité des dirigeants des partis politiques. Le personnel des directions du Parti socialiste et du mouvement gaulliste », *Revue française de science politique*, 3 (30), juin 1980, p. 477-505.

2. Andrew M. Appleton, Daniel S. Ward, « Party Response to Environmental Change : A Model of Organizational Innovation », *Party Politics*, 3 (3), 1997, p. 341-361.

3. Cf., par exemple, l'arrivée bien orchestrée de Bernadette Chirac, le petit film associant de Gaulle et Chirac à travers la similitude des personnages et des situations, la diffusion du message présidentiel.

4. « Oui, chers amis, chers compagnons, en cet instant, je pense, nous pensons d'abord à Jacques Chirac, lui qui a fondé notre mouvement et l'a conduit au succès. Je songe à tout ce qu'il a fait pour nous. Et à tout ce que nous avons fait pour lui et avec lui », intervention de Michèle Alliot-Marie, assises extraordinaires de Villepinte, 21 septembre 2002.

5. Le message de Jacques Chirac aux militants RPR se terminait par cet appel : « Merci de tout cœur, à chacune et à chacun d'entre vous. Vous avez été, et vous êtes toujours, plus que jamais, mes amis fidèles, le soutien exigeant et affectueux qui m'accompagne dans la mission qui est la mienne. Aujourd'hui, comme hier, le pays a besoin de vous. J'ai besoin de vous. Je compte sur vous ».

6. On peut même considérer que les partis politiques au niveau national n'existent aux États-Unis que par éclipse.

7. Cf. le chapitre « Political Ambition : The Motive Force of Party Organization », dans Joseph A. Schlesinger, *op. cit.*, p. 33 et suiv.

LES ENJEUX DE L'UNIFICATION : MISE EN COMMUN
DES PRATIQUES ET ORGANISATION DU PLURALISME

La création de l'UMP s'inscrit dans une logique de fusion ¹, elle implique donc – et c'est là que l'approche en termes de coopération est insuffisante – la mise en commun d'un ensemble d'acteurs, de pratiques, de représentations qui se sont forgées dans des univers sociaux, ou en tous les cas organisationnels, différents. Les formations qui constituent aujourd'hui l'UMP s'étaient en partie rapprochées, ce rapprochement motivait d'ailleurs leur unification, mais elles conservaient des différences significatives. Si l'on prend en compte l'évolution de leur organisation, elles gardaient leurs traits distinctifs et même les cultivaient ². Pour le dire schématiquement, le RPR ne s'était pas « notabilisé » ³ au point d'être assimilable à l'UDF. L'UDF ne s'était pas « massifié » – au sens donné par Duverger à ce terme ⁴, c'est-à-dire non pas en considérant le nombre de ses adhérents mais la place qui leur est accordée dans le mode de légitimation et dans la structure de l'organisation ⁵ – au point de rivaliser avec le RPR. Si l'on considère les options idéologiques qu'elles défendaient, ces formations se ressemblaient plus qu'avant, en tous les cas quand on prenait pour indicateurs leurs positions programmatiques. Mais ce rapprochement s'était opéré parallèlement à l'éclosion de leurs différences idéologiques internes et n'avait pas totalement effacé certaines spécificités (en particulier, sur la question de l'Europe). Les enjeux de la fusion relèvent donc à la fois des registres organisationnel et idéologique. Dans le premier, il s'agit de mettre en commun des modes de fonctionnement qui se distinguaient principalement au niveau de la place et de la légitimité accordées aux militants ; dans le deuxième registre, il s'agit d'organiser l'expression des « sensibilités », selon le terme attesté.

L'ÉQUILIBRE ÉLUS/MILITANTS : SOURCES DU POUVOIR ET MODÈLES PARTISANS

Derrière la mise en commun de deux modes de fonctionnement sensiblement différents se profile un double enjeu, celui du choix d'un modèle partisan et celui de l'établissement d'un rapport de force. Le nouveau parti privilégiera-t-il les élus ou reconnaîtra-t-il la légitimité militante ? La réponse à cette question détermine d'abord les sources du pouvoir interne. Sachant que le RPR a quatre fois plus d'adhérents que ses partenaires, on peut faire l'hypothèse qu'il bénéficierait d'une forte représentativité de ceux-ci dans les instances collectives et, qu'à l'inverse, les autres composantes de l'UMP (DL, UDF principalement) militeront pour que la source du pouvoir partisan

1. Même si les promoteurs de l'UMP se refusent à employer ce terme, il s'agit bien à proprement parler d'un projet de fusion.

2. Dans les entretiens effectués au RPR comme à l'UDF, l'insistance à se démarquer de son partenaire/concurrent est constante.

3. Comme le dénote la place croissante des élus locaux dans l'organisation, cf. Andrew Knapp, *Le gaullisme après de Gaulle*, Paris, Le Seuil, 1996, chap. 5.

4. Maurice Duverger, *Les partis politiques*, Paris, Armand Colin, 1976 (1^{re} éd. : 1951).

5. De ce point de vue, les changements de l'UDF sont bien allés dans le sens d'une tentative de « massification », cf. Nicolas Sauger, « L'Union pour la Démocratie Française : implication de l'émergence d'un pouvoir des adhérents », contribution à l'atelier électronique « Les droites en Europe » < <http://www.afsp.msh-paris.fr> >).

soit entre les mains des élus. Les précédents indiquent bien que la définition de l'équilibre des pouvoirs entre élus et militants est un des principaux points de tension de toute entreprise de réunification de la droite. L'organisation des primaires pour la sélection d'un candidat commun a, par exemple, achoppé sur la part respective des élus et des électeurs dans la définition du collège électoral, l'UDF étant favorable à une sur-représentation des élus¹ jusqu'à ce que soit divulgué un sondage² effectué auprès des élus montrant l'avance de Jacques Chirac dans ce collège électoral. La négociation sur les statuts de l'UMP a abouti à une solution de compromis : dans les comités départementaux, le rapport a finalement été fixé à deux tiers de membres élus pour un tiers de membres de droit³. Ce compromis est possible dans la mesure où le véritable équilibre des forces entre les différentes composantes de l'UMP tient moins à la composition de ces instances collectives qu'à l'intervention centrale, celle-ci établissant un partage territorial entre les ex-composantes⁴. Toutefois, la difficulté à laquelle sera inévitablement confrontée l'UMP est celle du rétrécissement du système de rétribution interne. La création du RPR s'était accompagnée d'une multiplication des instances collectives et du nombre de postes ouverts à l'élection, les mesures de démocratisation introduites ultérieurement au RPR comme à l'UDF étaient allées dans le même sens⁵, mais la mise en place de l'UMP va, à l'inverse, modifier l'économie générale des organisations en réduisant les systèmes d'opportunité pour faire carrière dans le parti. Dans ces conditions, on comprend qu'à la différence du RPR naissant qui avait mis en place un système – d'ailleurs efficace⁶ – de discrimination positive favorisant les nouveaux adhérents⁷, l'UMP n'ait pas affiché cette détermination.

Mais cette différence ne doit pas laisser penser que l'UMP est en train de se construire selon le modèle du « *party without partisans* »⁸. En effet, si l'on considère que derrière les questions de la place accordée aux élus et aux adhérents se joue l'élaboration d'un modèle partisan, on est amené à constater que le projet des promoteurs de l'UMP n'est pas de construire un parti marginalisant les adhérents au motif de leur inutilité dans le processus de mobilisation électorale⁹ ou de leur illégitimité dans une

1. Le projet d'origine de Charles Pasqua prévoyait un collège électoral composé de 15 à 20 millions d'électeurs potentiels et d'environ 60000 élus.

2. Sondage SOFRES-*Le Nouvel Observateur*, 14 novembre 1990.

3. Cette solution ne satisfait d'ailleurs pas Édouard Balladur qui menace de ne pas voter les statuts en l'état. Sur cette question, il se trouve bien plus exigeant que les ex-représentants de DL ou de l'UDF.

4. Au nom de la tradition territoriale centriste, le grand Ouest, le Nord ou l'Alsace reviendraient, par exemple, à l'UDF.

5. Cf. Florence Haegel, Christine Pütz, Nicolas Sauger, « Les transformations de la démocratie dans et par les partis. L'exemple de l'UDF et du RPR », dans Pascal Perrineau (dir.), *La démocratie en mouvement*, La Tour d'Aigues, Éditions de L'Aube, à paraître en 2003.

6. De fait, quelques années plus tard, l'effet du renouvellement se lisait dans la composition des cadres du RPR : Pierre Bréchon, Jacques Derville, Patrick Lecomte, *Les cadres du RPR*, Paris, Economica, 1987.

7. « 50 % des postes à l'élection pour la constitution des comités départementaux et de circonscription doivent être réservés à des adhérents ayant rejoints le RPR depuis décembre 1976 », Michel Offerlé, art. cité, p. 13.

8. Russel J. Dalton, Martin P. Wattenberg (eds), *Parties without Partisans : Political Change in Advanced Industrial Democracies*, Oxford/New York, Oxford University Press, 2000.

9. Susan E. Scarrow, *Parties and their Members : Organizing for Victory in Britain and Germany*, Oxford, Oxford University Press, 1996.

démocratie représentative. Seul Édouard Balladur¹ – et non d'ailleurs les ex-dirigeants de DL ou de l'UDF – s'est posé publiquement en défenseur d'un modèle partisan alternatif fondé sur la légitimité des élus. Il revendique d'ailleurs clairement sa préférence – y compris s'agissant du fonctionnement interne des partis politiques – pour un modèle représentatif notabiliaire : la légitimité des élus repose sur leur fonction de représentants des électeurs, celle des adhérents est, selon lui, moins établie. Cette reconnaissance des adhérents s'inscrit directement dans la logique de convergence européenne si souvent mise en avant² par les fondateurs de l'UMP. Le processus d'europanisation suppose, en effet, non seulement la fin du multipartisme français (impératif de réunification) mais aussi le renforcement de l'enracinement des partis dans la société (impératif de pénétration). En effet, le modèle des grands partis conservateurs implique un nombre d'adhérents sans commune mesure avec les chiffres revendiqués par les partis constitutifs de l'UMP : la CDU ou le PPE, formations les plus souvent citées en référence, rassemblent chacune plus de 600 000 adhérents alors que le RPR et l'UDF ne comptent ensemble qu'environ 100 000 adhérents.

Comme pour le RPR, la mise en place de l'UMP passe donc par la recherche de nouveaux adhérents, la modernisation de leur encadrement et la professionnalisation de l'organisation. En 1976, les dirigeants du RPR manifestaient déjà leur volonté de moderniser le parti en référence au modèle de l'entreprise. Cet objectif ne fut pas réellement atteint : certes, le RPR cultivait son image de « machine politique » mais la comparaison avec les autres partis européens permettait de saisir le manque de professionnalisation de son organisation. En 2002, l'impératif de professionnalisation des activités et des acteurs partisans est à nouveau affiché. Il suppose le renforcement de la bureaucratie, non seulement à l'échelon parisien mais aussi dans les départements, la réorganisation de structures à partir de trois directions qui se consacraient respectivement aux différentes « clientèles », selon les termes employés, d'un parti politique : les adhérents, les élus et les citoyens³, ainsi que la rationalisation du travail de communication interne (diffusion par Internet des argumentaires pour les militants ou de modèles d'articles de presse pour les élus) et externe. Mais si, aujourd'hui comme hier, l'objectif de conquête de nouveaux adhérents est reconnu par l'ensemble des dirigeants de l'UMP⁴, le travail de mobilisation s'appuie à la fois sur de nouvelles incitations, comme la possibilité de participer aux processus de désignation des dirigeants⁵, d'intervenir dans la sélection des

1. Ainsi, en 1999, prenant acte de l'échec des tentatives de confédération, il propose une consultation qui court-circuiterait les adhérents au profit des électeurs et des élus : Édouard Balladur, « Reconstruire, maintenant ou jamais », art. cité. En janvier 2001, il élabore un projet de statuts qui réservent « pour la composition de ses différents organes, la plus grande place aux élus du peuple par rapport aux militants : parité aux échelons locaux, légère majorité au congrès, majorité au conseil national, majorité plus que probable au bureau politique. Ainsi, nul n'aura à craindre que le parti qui, au moment de l'adhésion, compterait les militants les plus nombreux, impose aux autres sa loi », *Le Figaro*, 10 janvier 2001.

2. Présente dans de nombreuses justifications du projet de formation unique, la référence au modèle européen est reprise dans le message que Jacques Chirac a adressé aux militants RPR lors des assises extraordinaires du 21 septembre 2002.

3. Le projet de réorganisation a pour origine une étude critique faite par Éric Woerth, trésorier de l'UMP et ancien associé de Arthur Andersen.

4. Les anciens de l'UDF apparaissant d'autant plus convaincus de cette nécessité qu'ils ont un complexe d'infériorité organisationnelle vis-à-vis du RPR et qu'ils ont tout à gagner de l'arrivée de nouveaux adhérents dans les futurs rééquilibrages.

5. Une campagne d'adhésion a été ainsi lancée en prévision du congrès fondateur de l'UMP du 17 novembre 2002.

candidats¹, ou de contribuer à l'expression de courants et sur de nouveaux instruments : les adhésions par Internet étant, par exemple, de plus en plus fréquentes, elles supposeront la mise en place de nouveaux types d'encadrement.

L'ORGANISATION DE LA PLURALITÉ

Le projet de réunification était le plus souvent justifié par le fait que les frontières partisans ne traduisaient plus les clivages idéologiques qui traversaient la droite française. Mais constater l'inadéquation des univers idéologiques et partisans ne veut pas dire que l'espace idéologique à droite était indifférencié. Il existait, en effet, des lignes de clivages à l'intérieur de chacun des partis et des variantes idéologiques étaient encore repérables entre les différents univers partisans. Ainsi, les sympathisants RPF se démarquaient par leur plus fort ethnocentrisme, autoritarisme et nationalisme, les sympathisants de l'UDF se révélaient, pour leur part, plus tolérants, plus européens, mais aussi moins marqués par des préoccupations sociales et plus attachés au modèle individuel méritocratique, les sympathisants du RPR, quant à eux, occupaient le plus souvent une position médiane entre le RPF et l'UDF et apparaissaient plus attachés au modèle d'intervention de l'État dans le domaine social². Sachant que la ligne de fracture que constituait le « souverainisme » avait été, dans le passé récent, assez forte pour motiver des scissions, celle de Philippe de Villiers et de Charles Pasqua, et que la question de l'attitude à l'égard du Front national avait entraîné celle de Charles Million, on comprend l'enjeu que représentait la réussite de l'organisation du pluralisme idéologique. La mise en place de l'UMP passe par la réintégration de l'ensemble de ces formations ou, plus justement, de leurs membres. En effet, si seuls le RPR, DL et le CNI adhèrent en tant que formation à l'UMP, l'ensemble des anciens du RPF que le RPR choyait en prévision de leur retour au bercail, de même que les « millionistes » – à l'exception de quelques cas individuels –, est directement intégré dans la formation commune. Mais l'UMP se construit aussi en excluant toute une partie de l'UDF dont il sera intéressant d'évaluer les éventuelles motivations et la cohérence idéologiques.

La nécessité d'organiser la pluralité apparaît, dès lors, évidente, elle est d'ailleurs fortement revendiquée. Ici aussi, l'exemple d'autres partis conservateurs – en particulier le cas allemand – est régulièrement invoqué. Or, dans la logique d'un modèle partisan comme celui de la CDU, le pluralisme interne s'appuie sur la structure fédérale du système politique et suppose une forte autonomie des partis à l'échelon des États. Ce mode d'organisation territorialisée du pluralisme a pu être évoqué par Jean-Pierre Raffarin, partisan d'une régionalisation de la rénovation allant jusqu'à une diversification des programmes selon les régions. Mais, pour le moment, l'organisation du pluralisme passe surtout par la mise en place de ce qui est appelé les « mouvements » entendus, comme « des sensibilités politiques, historiques, philosophiques », selon les

1. Le projet de statuts de l'UMP prévoit, de manière assez vague, que le comité départemental est compétent pour attribuer, après consultation des adhérents concernés, les investitures de l'Union aux élections cantonales et municipales de moins de 30000 habitants.

2. Jean Chiche, Florence Haegel, Vincent Tiberj, « La fragmentation partisane », dans Gérard Grunberg, Nonna Mayer, Paul Sniderman (dir.), *La démocratie à l'épreuve, une nouvelle approche de l'opinion des Français*, Paris, Presses de Sciences Po, 2002, p. 203-237.

termes des statuts provisoires¹. L'existence de ces « mouvements »² dépend d'une double contrainte de représentativité : un dispositif de parrainage qui, finalement, ne sera sans doute pas trop discriminant³ et un minimum de voix (10 % des suffrages exprimés). Mais la consistance de ces courants se mesurera aussi par leurs marges de manœuvres financières. En effet, il est prévu que 30 % de la dotation publique du parti soit partagée par les « mouvements » ayant franchi ces deux seuils de représentativité. Cette institutionnalisation du pluralisme va à l'encontre des cultures partisans de l'UDF et du RPR⁴. Certes, ces partis – comme tous leurs homologues – étaient contraints de mettre en place des processus d'homogénéisation pour fabriquer du commun à partir d'univers sociaux et idéologiques en partie hétérogènes, mais la synthèse idéologico-culturelle qu'ils produisaient ne s'appuyait pas sur l'expression institutionnalisée de la pluralité. Le RPR n'a jamais revendiqué la logique délibérative, celle de la discussion et du débat, mais s'est toujours plutôt situé du côté de la logique « incarnative »⁵, la mise en scène de l'unité du parti s'accomplissant dans la célébration d'une histoire héroïque ou la « remise de soi » à un chef. L'introduction du pluralisme par la pratique du vote sur motion (en particulier en février 1990, avec l'émergence d'un courant Pasqua-Séguin) ou sous la forme de la désignation concurrentielle du *leader* (en décembre 1999, avec l'élection concurrentielle de Michèle Alliot-Marie) a signifié un changement des pratiques mais elle n'a pas transformé les modes de légitimation⁶. Au RPR, la logique « incarnative » freinait l'expression du pluralisme, à l'UDF, au contraire, la pluralité était constitutive de la culture partisane. Dès lors, si l'on ne pouvait pas considérer que cette dernière formation fonctionnait de manière délibérative, c'était surtout par manque de publicité des débats. L'UDF, en effet, relevait davantage d'une logique du compromis non publicisé et d'arrangements informels.

Connaissant les traits constitutifs de ces deux cultures partisans, on ne sera pas alors étonné de constater l'existence de réticences et de freins derrière l'affichage du pluralisme. En effet, les dirigeants de l'UMP semblent vouloir concilier deux objectifs : apparemment, leur souci est d'organiser la pluralité, de créer des canaux d'expression à l'intérieur du parti, sortes d'exutoires : pour faciliter la « *voice* » et empêcher l'« *exit* », selon les catégories classiques de Hirschman⁷. En réalité, ils cherchent à limiter la portée de ces courants afin de réduire la probabilité qu'ils se constituent soit en représentants des anciennes formations, soit en alternatives ou camps contribuant à diviser le parti en parts de grandeur équivalente. Pour cela, il est évidemment préférable que les « mouvements » soient nombreux et qu'ils s'apparen-

1. Projet de statuts de l'UMP, *La Lettre de la Nation*, 13 septembre 2002.

2. Le choix de ce terme plutôt que, par exemple, celui de « courant », de « tendance » s'inscrit dans la logique du refus de s'auto-désigner comme un « parti » et indique bien le faible degré de légitimité du pluralisme institutionnalisé.

3. Les « mouvements » devront solliciter le parrainage de 10 parlementaires élus dans 10 départements différents.

4. Sur ces questions, cf. Florence Haegel, Christine Pütz, Nicolas Sauger, art. cité.

5. Dans une perspective différente, cf. Jean-Marie Donegani, Marc Sadoun, *La démocratie imparfaite*, Paris, Le Seuil, 1994, p. 221 et suiv. ; Pierre Bourdieu, « La représentation politique. Éléments pour une théorie du champ politique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 36-37, 1981, p. 3-24.

6. Cette réserve persistante à l'égard de l'institutionnalisation du pluralisme à l'intérieur du parti est, par exemple, manifeste dans le discours de Nicolas Sarkozy au congrès extraordinaire du 21 septembre 2001.

7. Albert Hirschman, *Exit, Voice, and Loyalty : Responses to Decline in Firms, Organizations, and States*, Cambridge, Harvard University Press, 1970.

tent à des « *single issue group* », des lobbies thématiques ou groupes d'intérêts internes au parti ¹ en quelque sorte. Cet objectif de limitation de l'expression du pluralisme est visible en creux dans certaines dispositions techniques et, plus explicitement, dans les stratégies mises en œuvre. Il se donne, par exemple, à voir dans le refus d'imposer un seuil trop exigeant de représentativité des « mouvements » ². Il se manifeste également dans l'absence d'obligation qu'ont les adhérents à s'identifier à une des motions présentées, autrement dit à s'affilier à un mouvement. Cette disposition, dont on peut penser qu'elle sera largement publicisée, limitera inévitablement la représentativité des « mouvements ». Or, compte tenu du flou actuel des statuts, on ne sait si les reversions financières (30 % de la dotation publique) à chaque « mouvement » seront établies à partir du nombre de suffrages exprimés ou du pourcentage des inscrits. Le souci de limiter la portée des futurs « mouvements » apparaît également dans des options prises par les dirigeants de l'UMP, celle de dissocier l'élection de l'équipe dirigeante (en novembre 2002) de la mise en place des « mouvements » (au printemps 2003), celle d'imposer l'adoption d'une « Charte des valeurs communes » avant de laisser s'exprimer la diversité, celle enfin d'établir l'incompatibilité des fonctions ministérielles et de la responsabilité d'un « mouvement ». D'ores et déjà, on sait que la place prise par l'ex-courant Pasqua-Séguin est un des enjeux de la constitution des « mouvements » et qu'elle dépendra en partie de la configuration de l'offre et, en particulier, de son degré d'éclatement. Pour le moment semble se dessiner une concurrence entre Nicolas Dupont-Aignan ³ – qui s'est mis sur les rangs par la promotion d'un proto-mouvement autour de son club, créé en 1999, « Debout la République », et l'annonce de sa candidature contre Alain Juppé pour la présidence de la nouvelle formation – et François Fillon, dont l'engagement ⁴ est plus prudent.

Qu'il s'agisse de l'établissement d'un équilibre élus/militants ou de l'organisation du pluralisme, la mise en place des structures de l'UMP met en jeu, au-delà des logiques de coopération, des enjeux liés à la pesanteur des modèles partisans. Reste toutefois à qualifier la consistance de ceux-ci : a-t-on affaire à de simples représentations et habitudes organisationnelles assimilables à une sorte de culture d'entreprise ou à des cultures d'organisation qui renvoient à des visions politiques du monde ? Dans le cas de la mise en œuvre de l'UMP, cette interrogation débouche sur celle de l'adéquation (ou la distorsion) entre les modèles partisans (perceptibles, par exemple, dans la place accordée aux militants et aux élus) et les clivages idéologiques.

À travers l'analyse de la refondation des partis de droite français, cet article s'est donné pour objectif de poser la question des manières de considérer aujourd'hui les partis politiques. En effet, que l'on adopte une grille d'inspiration schumpeterienne en soumettant les phénomènes partisans à une explication par leur but, celui de la conquête

1. Ainsi, il est vraisemblable qu'un « mouvement » se constitue autour de la promotion des préoccupations environnementalistes et cette initiative est clairement érigée en modèle de ce que devrait être un « mouvement » légitime.

2. L'idée de renforcer les critères de représentativité des « mouvements », en exigeant un parrainage de plus de trente députés, a été évoquée, puis abandonnée.

3. Ancien séguiniste, il a quitté son poste de responsable des fédérations du RPR, au moment de la ratification du traité d'Amsterdam, pour rejoindre le RPF.

4. Cet engagement supposerait d'enfreindre la règle fixée par Jean-Pierre Raffarin du non-cumul des fonctions de ministre et de responsable d'un « mouvement ».

du pouvoir, ou que l'on opte pour une approche organisationnelle en s'intéressant à la distribution interne du pouvoir partisan, le risque encouru est de réduire l'objet « parti politique » en ne le considérant que pour lui-même et en ne saisissant pas l'enjeu que constitue son étude pour comprendre plus largement la métamorphose des phénomènes politiques dans les sociétés contemporaines. À l'inverse, en ne considérant les organisations partisanses que comme des institutions sociales administratrices du sens ¹, on risque cette fois de gommer la spécificité mais aussi l'évolution du travail partisan. Car, si une des vocations des partis politiques est de produire, plus que du sens, de la politisation, on peut légitimement se demander s'ils ne façonnent pas moins bien que dans le passé l'univers cognitif et symbolique des citoyens. Pour éviter ce double écueil – la réduction ou la dilution de l'objet –, mais également pour prendre en compte les évolutions en cours, l'analyse des partis politiques doit s'attacher à comprendre la manière dont ils fabriquent du politique, c'est-à-dire non seulement des candidats, des programmes mais aussi des identifications ². Cet objectif de recherche suppose alors de faire un détour par l'analyse de l'organisation interne, non pas pour elle-même, mais parce qu'elle permet d'entrer dans la « boîte noire » pour saisir ces processus de fabrication.

Dans cette perspective, l'étude des conséquences de la réorganisation des partis de droite constituera un précieux laboratoire. La genèse de l'UMP témoigne, en effet, des bénéfices que l'on peut trouver à penser les partis à partir des postes qu'ils tentent de conquérir. En effet, la refondation des partis de droite s'est bien faite par la connexion, l'élargissement puis la solidification des systèmes de coopération pour les postes législatifs et présidentiel. Si l'union a pu se mettre en route, avant l'élection présidentielle, c'est bien autour de la réaffirmation de l'autorité de Jacques Chirac sur son camp et par la mise en jeu des phénomènes, classiques à droite, de délégation à un *leader* et de mobilisation des ressources présidentielles. Si l'union s'est solidifiée, après le premier tour présidentiel, c'est à la faveur du succès chiraquien. Enfin, il ne sera possible de considérer que l'UMP s'est véritablement institutionnalisée que lorsqu'elle aura franchi l'épreuve décisive que représente la sélection d'un candidat présidentiel pour 2007. Par ailleurs, les choix auxquels est confrontée la nouvelle formation signalent l'importance que revêtent dans l'analyse des partis politiques les cultures d'organisation dont il s'agira d'évaluer si elles ne sont que de simples habitudes de fonctionnement ou si elles mettent en jeu des cultures politiques bien établies s'adossant sur des univers sociaux spécifiques. Dès à présent, on peut considérer que ce qui est en jeu dans la constitution de l'UMP relève bien de la mise en commun d'un ensemble de systèmes de production, celui qui régit la distribution des postes et des carrières, celui qui met en jeu les règles de fonctionnement et leurs modes de légitimation et celui qui détermine les modes d'expression de la pluralité idéologique. Une des questions ouvertes est alors celle des effets de cette mise en commun non seulement sur le système de compétition dans son ensemble (contagion à gauche de l'unification à droite) mais aussi sur les processus de fabrication des produits politiques (effets de l'unification sur la sélection des candidats et sur la promotion des thèmes idéologiques) mais également sur les processus de politisation (formation des identifications et processus de mobilisation).

1. Michel Hastings, « Partis politiques et administration du sens », dans Dominique Andolfatto, Fabienne Greffet, Laurent Olivier (dir.), *Les partis politiques. Quelles perspectives ?*, Paris, L'Harmattan, 2001, p. 21-36.

2. Alessandro Pizzorno, « Sur la rationalité du choix démocratique », dans Pierre Birnbaum, Jean Leca. (dir.), *Sur l'individualisme*, Paris, Presses de Sciences Po, 1986, p. 330-369.

Florence Haegel est directrice de recherche au CEVIPOF-Sciences Po/CNRS. Elle a récemment coordonné (avec Jean-Marie Donegani et Sophie Duchesne) *Aux frontières des attitudes : entre le politique et le religieux. Textes en hommage à Guy Michelat*, Paris, L'Harmattan, 2002, et a également publié (avec Jean Chiche et Vincent Tiberj) « La fragmentation partisane », dans Gérard Grunberg, Nonna Mayer, Paul M. Sniderman (dir.), *La démocratie à l'épreuve, une nouvelle approche de l'opinion des Français*, Paris, Presses de Sciences Po, 2002, p. 203-237 ; (avec Christine Pütz et Nicolas Sauger), « La démocratie dans et par les partis : l'exemple de l'UDF et du RPR », dans Pascal Perrineau (dir.), *La démocratie en mouvement*, La Tour d'Aigues, Éditions de l'Aube, à paraître en 2003 ; (avec Sophie Duchesne *et al.*), « Politisation et conflictualisation : de la compétence à l'implication », dans Pascal Perrineau (dir.), *La démocratie en mouvement*, La Tour d'Aigues, Éditions de l'Aube, 2003. Son travail s'inscrit principalement dans deux domaines de recherche : la sociologie des partis politiques et en particulier des partis de droite, et l'analyse des processus de politisation (CEVIPOF/MSH, 54, boulevard Raspail, 75006 Paris <haegel@msh-paris.fr>).

RÉSUMÉ/ABSTRACT

FAIRE L'UNION. LA REFONDATION DES PARTIS DE DROITE APRÈS L'ÉLECTION 2002

Un nouveau parti de droite, pour le moment dénommé UMP, a été mis en place entre des deux tours de l'élection présidentielle. Cet article se donne pour objectif d'analyser les enjeux de cette transformation. La genèse de l'UMP permet de saisir dans quelle mesure un parti politique peut être conçu comme la connexion d'un ensemble de systèmes de coopération organisés autour de postes à conquérir. En effet, l'impératif d'unification de la droite française est lié au décalage persistant existant entre les systèmes de coopération législatif et présidentiel. Mais les questions soulevées par cette fusion partisane (l'UMP inclut le RPR, DL et une majeure partie de l'UDF) montrent que cette vision ne peut suffire et que les partis ne sont pas seulement des systèmes de coopération mais aussi des systèmes de production. Dès lors, leurs logiques d'organisation internes pèsent sur ce travail de transformation du social en politique, de la pluralité en homogénéité. Dans le cas de l'UMP, il s'agit d'abord de mettre en commun des modes de fonctionnement, en particulier de définir la place et la légitimité accordées respectivement aux adhérents et aux élus, mais aussi d'organiser l'expression de la pluralité idéologique par la mise en place de courants.

A new right wing party, provisionally named UMP, has been founded between the two rounds of the presidential election. The aim of this paper is to analyze what is at stake in this party transformation. Through the UMP genesis, we can understand to what extent a political party is a connection of systems of cooperation based on a set of elected posts. Therefore, the claim for unification can be related to the lasting gap between the presidential and the legislative systems of cooperation. But the questions raised by this party merger (UMP includes the former RPR and DL and a major part of UDF) underline the fact that political parties are not only system of cooperation but also system of production. So, the way they are organized leaves it marks on the process of transformation from social into political matters, from plurality into homogeneity. In the case of the UMP, the first problem is to mix different types of organization and especially to decide what place and what legitimacy the party will grant respectively to members and elected representatives, then the party will have to deal with the organization of ideological plurality by the expression of tendencies.